



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le - 4 JUIL 2018

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

REF : CS18-3220/390/BS 443

Affaire suivie par : Céline DAVAL

Courriel : djsnc@gouv.nc

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALEDONIE

A

Destinataires in Fine

**Objet :** Appel à projets national du CNDS – Matériel pour la pratique des activités physiques et sportives par les personnes en situation de handicap.

**PJ :** Dossier de l'appel à projets « Héritage et société : Matériel pour la pratique des activités physiques et sportives par les personnes en situation de handicap » et son annexe.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) lance un nouvel appel à projets afin de développer la pratique d'activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap.

Cet appel à projets s'adresse aux fédérations sportives agréées par le Ministère chargé des sports et des associations sportives ainsi qu'aux associations intervenant sur le champ du handicap.

Le porteur du projet devra décrire précisément son offre dans le dossier joint en annexe qui devra porter la mention « MATERIEL POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PAR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ». Le projet devra également contenir les informations mentionnés au paragraphe « projet - contenu du dossier ».

J'attire votre attention sur le fait qu'il appartient au porteur du projet :

- d'identifier les types de handicap, les matériels concernés et les bénéficiaires attendus en termes de pratique,
- d'évaluer le coût du projet en présentant les pièces justificatives qui identifient les ressources documentaires, les modèles économiques et/ou les retours d'expérience qui auront servi à leur élaboration,
- de fournir un devis détaillé des prestations permettant la mise en œuvre du projet.

Le projet devra être piloté par un référent technique identifié dans le dossier de présentation et démontrer une évolution significative quant aux opportunités de la pratique et la capacité de générer un développement.

Calendrier de l'appel à projets :

- Les dossiers de candidatures doivent être transmis au CNDS par voie électronique en formats Word et Excel à l'adresse : CNDS-INNO@cnds.sports.gouv.fr, avant le 9 septembre 2018 à 18 h (heure de Paris). Un accusé de réception électronique sera adressé par le CNDS.
- Seuls les dossiers éligibles seront examinés par le jury.

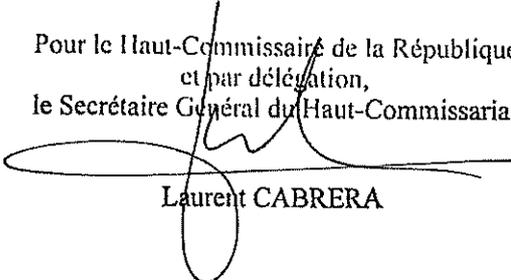
- L'analyse des dossiers de candidatures et la réunion du jury pour la sélection se tiendra de septembre à octobre 2018.
- L'annonce des projets soutenus sera faite sur le site internet du CNDS après approbation du Conseil d'Administration du CNDS en novembre 2018.
- La notification d'attribution de subvention et une convention seront adressées à chaque porteur de projet soutenu pour signature. La subvention sera versée en décembre 2018 et le bénéficiaire devra justifier en 2019 de l'utilisation des crédits et le cas échéant de la production du matériel concerné avant au plus tard septembre 2019.

Je vous saurai gré de transmettre cet appel à projets aux associations sportives ainsi qu'aux associations intervenant sur le champ du handicap afin qu'elles puissent le cas échéant postuler sur le site du CNDS conformément à la procédure définie ci-dessus.

Mes services restent à votre disposition (djsnc@gouv.nc) pour tout complément d'informations que vous jugeriez utile d'obtenir sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Haut-Commissaire de la République  
et par délégation,  
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat



Laurent CABRERA